



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 57894

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des infirmiers anesthésistes. En effet contrairement aux engagements pris, ces professionnels sont toujours dans l'attente d'un statut particulier qui reconnaisse les spécificités de leur travail. Or, à ce jour, il ne leur est proposé que de rester dans la filière des infirmiers de soins généraux. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre pour créer un statut particulier au corps des infirmiers anesthésistes et une grille spécifique à ce corps de la fonction publique hospitalière.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57894

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 904